



Reprendre ma maison pour la louer à ma fille

Par **valerie**, le **09/07/2008** à **20:04**

j'ai actuellement une locataire dans ma villa c'est une amie et nous n'avons pas fait de bail.
je dois récupérer cette villa pour la louer à ma fille quel préavis dois je lui donner et quels sont mes droits. merci de votre réponse